



MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE

Administration :

Procès-verbal Conseil du 10 mars 2020

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois de février 2020. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 137 937,64\$

Avis de motion est par la présente donné par le conseiller M. Jason Gauvin-Landry qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement # 486-20 sur la régie interne des séances du conseil de la municipalité de Rivière-à-Pierre sera adopté.

Que madame Mélanie Vézina, directrice général et secrétaire-trésorière soit autorisée : À inscrire l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec.

QUE les considérants font parties intégrantes de la présente résolution

QUE la Municipalité de Rivière-à-Pierre appuie la demande de la Municipalité de Saint-Casimir auprès du ministère des Transports pour un nouveau pont, lequel devrait être situé plus à l'ouest du pont actuel et ce, dans le prolongement naturel du boulevard de la Montagne ;

D'ACHEMINER une copie de cette résolution au député de Portneuf, M. Vincent Caron tout en lui demandant d'intervenir auprès de son collègue ministre des Transports, M. François Bonnardel, en regard de ce dossier.

D'autoriser Mme Andrée St-Laurent, maire et Mme Mélanie Vézina, directrice générale à signer l'offre de services avec la Caisse populaire Desjardins de Saint-Raymond/ Sainte-Catherine.

D'autoriser Mme Sophie Moisan et M. Henri Landry, à suivre une formation de secouriste en milieu de travail les 17 et 24 avril 2020 à Rivière-à-Pierre. Le coût de la formation est de 128.77\$ taxes incluses par employé.

D'engager madame Pascale Bonin pour la planification de grands projets au taux horaire de 60\$ qui inclus une banque de 100 heures pour l'année 2020. La résolution tient lieu de contrat.

Sécurité publique

QUE le conseil de la municipalité de Rivière-à-Pierre autorise le directeur du Service incendie M. Jonathan Fontaine, à prendre entente avec le 9-1-1 que pour les feux de cheminée, alarme incendie fondée ou non et incendies de toutes sortes que l'entraide automatique en provenance des municipalités de Saint-Raymond, Notre-Dame-de-Montauban et Lac-aux-Sables soit enclenchée.

QUE la municipalité de Rivière-à-Pierre autorise Mme Andrée St-Laurent, maire à signer l'addenda confirmant l'adhésion des municipalités de Notre-Dame-De-Montauban et de Lac-aux-Sables à l'entente encadrant l'entraide en cas d'incendie;



MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE

QU'une copie de la présente résolution soit transmise à la MRC de Portneuf.

QUE la municipalité de Rivière-à-Pierre autorise Mme Andrée St-Laurent, maire, à signer l'entente intermunicipale pour les services d'urgence en milieu isolé (PLIU) dans la partie nord les TNO;

QU'une copie de la résolution soit transmise à la MRC de Portneuf et au Groupe bénévole Recherche et sauvetage Rivière-à-Pierre.

Transport routier et hygiène du milieu :

QUE la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la municipalité s'engage à être seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quand au réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuables à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la T.E.C.Q 2019-2023;

QUE la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au Ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation de programmation de travaux version no 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires Municipales et l'Habitation ;

QUE la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

QUE la municipalité s'engage à informer le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toutes modifications qui seront apportées à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution.

QUE la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère Mme Danielle Ouellet qu'à une séance subséquente, tenue jour ultérieur, un règlement # 487-20 décrétant une dépense de 700 000\$ dont un emprunt de 200 000\$ pour des travaux de voirie sur la rue Principale, l'avenue du Centenaire et la rue du Lac-Vert sera adopté.

D'acheter chez Machineries Lourdes Saint-Raymond des chaînes pour le loader au coût de 560\$, taxes en sus. Cette dépense sera payée à même le budget de fonctionnement 2020.

D'acheter chez Adélarde Goyette et Fils 1500 pieds linéaires de bois de mélèze au coût de 2925\$, taxes en sus, tel que décrit sur leur soumission en date du 9 mars 2020.



MUNICIPALITÉ DE RIVIÈRE-À-PIERRE

Urbanisme et développement du territoire :

D'autoriser Mme Lyne Morneau, inspectrice, de participer au Congrès de la COMBEQ du 30 avril au 2 mai à Malbaie. Le coût du congrès est de 630\$, les frais d'hébergement et de déplacement sont en sus.

D'autoriser Mme Sophie Moisan, agente de communication et soutien à la communauté, à participer au Colloque de l'Association des communicateurs municipaux de Québec du 26 mai au 29 mai à Saint-Hyacinthe. Le coût du congrès est de 450\$, les frais d'hébergement et de déplacement sont en sus.

D'autoriser exceptionnellement la compagnie Telus à colporter sur le territoire de la Municipalité du 1^{er} avril 2020 au 1^{er} juillet 2020 suite à l'arrêt des opérations d'accès Telecom.

D'accepter la demande de dérogation du 630, ave des Sables Est, afin de conserver l'empiètement de 5 mètres de la galerie dans la rive sous condition de retirer la remise en bande riveraine, de modifier une partie du quai en passerelle d'accès et de déposer une demande de permis pour l'abri à bois.

QUE la municipalité de Rivière-à-Pierre signifie officiellement qu'elle appuie le dépôt effectué par l'entreprise TELUS afin d'assurer le déploiement d'infrastructures mobiles dans le cadre du financement du programme Fonds pour la Large Bande sur son territoire.

QU'une copie de cette résolution soit transmise à M. Ian Scott, dirigeant du CRTC, M. Vincent Caron député de Portneuf et M. Joël Godin, député de Portneuf- Jacques- Cartier.